

Epinal, le 23 DEC. 2025

Monsieur,

Le 2 décembre 2025, vous avez adressé à la préfecture des Vosges l'Étude préalable agricole relative au projet agrivoltaïque du Pré-Cognon sur la commune de GIRCOURT-LÈS-VIÉVILLE pour saisine de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Cette étude a été présentée lors de la réunion de la CDPENAF qui s'est tenue le 16 décembre dernier.

Les mesures proposées dans cette étude ont abouti à la constitution d'un fonds de compensation évalué à 10 849 €, calculé sur les bases de la méthodologie Produit Brut Standard avec OTEX « polyculture - élevage bovin », production dominante sur la commune de GIRCOURT-LÈS-VIÉVILLE et les communes alentour.

Après examen des éléments fournis dans l'étude de compensation collective agricole et au vu des informations apportées en séance par les représentants de la société TENSOL 30 et de l'exploitant en place, la CDPENAF a émis **un avis favorable** aux propositions formulées.

Ce fonds devra être consigné à la Caisse des dépôts et consignations.

Un comité de suivi et d'utilisation de ce fonds de compensation sera mis en place et informera la CDPENAF de son utilisation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Par délégation, la Sous-Préfète,
Secrétaire Générale

Anne CARLI

M. Robin FEVRE
TENSOL 30
Arteparc de Fuveau-Bât A
Plan de Fabrique
13710 FUVEAU